

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2023-115

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Madame Carine BION-HETET, Sixième Adjoint,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Madame Fanny BLET, le 20 mars 2023, 5 rue de la Juridiction, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00 :

- *Rue de la Juridiction (partie comprise entre la rue des Ursulines et la rue du Bienvenu) et rue Franche.*

Article 2 – Madame Fanny BLET sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
Carine BION-HETET
Sixième Adjoint

